

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1269 22 décembre 1948

n° 1269 22

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1948

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro
31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 8 août 1921 portant organisation générale du personnel des trésoreries coloniales

Vule décret n° 46-50 du 4 janvier 1946 modifiant pour certaines colonies le mode de recrutement des commis de 4e classe stagiaire des trésoreries coloniales

Vul'arrêté du 12 mai 1947 fixant les conditions de l'examen de fin de stage prévu au contrat du 4 janvier 1946

Vul'arrêté n° 1263 du 21 décembre 1948 fixant au 22 décembre 1948 la date de l'examen prévu ci-dessus,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La Commission chargée de la surveillance des candidats à l'examen de fin de stage pour le recrutement des commis de 4e classe des trésoreries coloniales est composée comme suit : M. Soubielle (René), chef du bureau de l'Administration générale des colonies; M. Martel (Maurice), inspecteur des contributions directes; M. Kermeur (René), inspecteur de l'enregistrement, des domaines et du timbre. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.